



DELIBERATION

2023/35

DECISION MODIFICATIVE N° 3
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 9, **Représentés** : 3, **Votants** : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Patrick FEUILLET par M. Bernard GREHANT, M. Vincent LAMOUREUX par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

En 2022, le PETR du Pays de Thiérache a reçu la somme de 4 658 € au titre du FCTVA, ce FCTVA correspondait à 3 519 € pour l'investissement et 1 139 € pour le fonctionnement.

Or, nous avons titré au compte 10222 la somme globale soit 4 658 €.

Pour régulariser la situation comptable, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédit en dépense d'investissement au compte 10222.

Dans ces conditions, le Président propose de soustraire du chapitre 21 article 2183 opération 66 les sommes susvisées pour les inscrire au chapitre 10 article 10222.

Investissement			
Dépense			
Chapitre	article	Opération	Montant
10	10222		964,07
21	2183	66	- 964,07
TOTAL			964,07

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 002-200051118-20231219-35_2023-DE

DECIDE de modifier le budget principal 2023 du PETR du Pays de

Investissement			
Dépense			
Chapitre	article	Opération	Montant
10	10222		964,07
21	2183	66	- 964,07
TOTAL			964,07

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBAYE

Secrétaire de séance,

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le